

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 471 /PR/HCPT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU : la Proclamation du 22 Décembre 1965
VU : le Décret n°144 PR du 24 Décembre 1965 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;
VU : le décret n°215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement.
VU : le décret n°41 PC/SGG du 16 Avril 1964 fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;

VOISE :
LE CONTROLEUR FINANCIER & p.o. L'ADJOINT, Sur proposition du Haut Commissaire au Plan et au Tourisme ,

Dele de ca - 10-10
L. VILLACA.

DECRETE :

ARTICLE 1er. - M. Séraphin ZANOU, Instituteur de 1ère classe 1er échelon, précédemment en service à la Présidence de la République, est nommé Directeur Adjoint du Tourisme.

ARTICLE 2. - Le solde et accessoires de l'intéressé sont imputables au chapitre 202-29, article 1 du Budget National.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey. -

COTONOU, le 6 DECEMBRE 1966

VU :
LE MINISTRE des FINANCES,
AFFAIRES ECONOMIQUES

Nicéphore SOGLO
Nicéphore SOGLO

Christophe SOGLO
Général Christophe SOGLO ..

AMPLIATIONS à :

PR 5 - SGG 4 - Ministres 10 - HCPT 6 - Tourisme 4 - Intéressé 2 - Trésor 2
Solde 4 - Cpté 4 - JORD 1 - IAA 1 - Gde.Chanc. 1 - DGE 2.